



CONSEIL MUNICIPAL DE BRAINE

LISTE DES DELIBERATIONS

Département de l'Aisne
Arrondissement de Soissons

Séance du 02 septembre 2026

NUMERO	OBJET
DE_2026_072	RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT – CCVA - ADOPTÉE
DE_2026_073	RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS – CCVA - ADOPTÉE
DE_2026_074	RAPPORT D'ACTIVITES 2025 – CCVA - ADOPTÉE
DE_2026_075	CONVENTION POUR UNE PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT PONCTUEL A MAITRE D'OUVRAGE PORTANT SUR L'OPERATION : BIEN VACANT SANS MAITRE - PARCELLE C153 - ADOPTÉE
DE_2026_076	ACQUISITION DE LA PARCELLE N° C559 - LIEUDIT "LA GREVIERE DES WAILLONS" - ADOPTÉE
DE_2026_077	RESTRUCTURATION D'UN ANCIEN HOTEL-RESTAURANT EN VUE D'Y ACCUEILLIR LE SECRETARIAT DE MAIRIE - AVENANT DE RESILIATION AMIABLE AVEC LA SOCIETE SEDA - ADOPTÉE
DE_2026_078	VOYAGE A CONDETTE EN BAIE DE SOMME - PARTICIPATION POUR LES FAMILLES BRAINOISES - ADOPTÉE

Liste affichée le 03 septembre 2026.

République Française

Département de l'Aisne
Arrondissement de Soissons

Délibération N° DE_2026_072
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de BRAINE

Séance du mercredi 02 septembre 2026

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
19	16	19
Date de la convocation : 26/08/2026		
Pour	Contre	Abstention
19	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le deux septembre deux mille vingt-six, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil Municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de François RAMPELBERG, Maire.

Présents : François RAMPELBERG, Florian RAYAUME, Nathalie MUSSOT, Odile JACQUIN, Freddy LHERMINE, Nicole GUIDET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Christel FRAMBOURT, Karen PETIT, Lucie PRINTZ, Philippe KAYSER, Sylvie PAELYNCK-NOËL, Yvann LAPORTE.

Représentés : Patrick PETITJEAN représenté par François RAMPELBERG, Jean PONS représenté par Odile JACQUIN, Sandrine BLEUSE représentée par Alain LEMAITRE.

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Nathalie MUSSOT est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT - CCVA

En application de la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et du décret du 6 mai 1995 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, le président de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne est tenu d'établir ce rapport.

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2025 du service public d'assainissement.

Après discussion, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport, qui est tenu à la disposition des usagers.

La secrétaire de séance,
Nathalie MUSSOT



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Affiché le 03 septembre 2026.
François RAMPELBERG, Maire.



République Française

Département de l'Aisne
Arrondissement de Soissons

Délibération N° DE_2026_073
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de BRAINE

Séance du mercredi 02 septembre 2026

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
19	16	19
Date de la convocation : 26/08/2026		
Pour	Contre	Abstention
19	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le deux septembre deux mille vingt-six, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en Conseil Municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de François RAMPELBERG, Maire.

Présents : François RAMPELBERG, Florian RAYAUME, Nathalie MUSSOT, Odile JACQUIN, Freddy LHERMINE, Nicole GUIDET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Christel FRAMBOURT, Karen PETIT, Lucie PRINTZ, Philippe KAYSER, Sylvie PAELYNCK-NOËL, Yvann LAPORTE.

Représentés : Patrick PETITJEAN représenté par François RAMPELBERG, Jean PONS représenté par Odile JACQUIN, Sandrine BLEUSE représentée par Alain LEMAITRE.

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Nathalie MUSSOT est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS - CCVA

Considérant la nécessité d'assurer la plus grande transparence dans la gestion des financements publics consacrés au service de gestion des déchets ménagers, il est établi un rapport sur le prix et la qualité de ce service par la Communauté de Communes du Val de l'Aisne.

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2025 du service public d'élimination des déchets ménagers.

Après discussion, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport, qui est tenu à la disposition des usagers.

La secrétaire de séance,
Nathalie MUSSOT



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Affiché le 03 septembre 2026.
François RAMPELBERG, Maire.



République Française

Département de l'Aisne
Arrondissement de Soissons

Délibération N° DE_2026_074
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de BRAINE

Séance du mercredi 02 septembre 2026

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
19	16	19
Date de la convocation : 26/08/2026		
Pour	Contre	Abstention
19	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le deux septembre deux mille vingt-six, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en Conseil Municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de François RAMPELBERG, Maire.

Présents : François RAMPELBERG, Florian RAYAUME, Nathalie MUSSOT, Odile JACQUIN, Freddy LHERMINE, Nicole GUIDET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Christel FRAMBOURT, Karen PETIT, Lucie PRINTZ, Philippe KAYSER, Sylvie PAELYNCK-NOËL, Yvann LAPORTE.

Représentés : Patrick PETITJEAN représenté par François RAMPELBERG, Jean PONS représenté par Odile JACQUIN, Sandrine BLEUSE représentée par Alain LEMAITRE.

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Nathalie MUSSOT est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

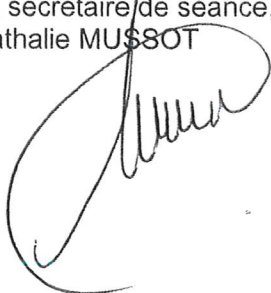
Objet : RAPPORT D'ACTIVITES 2025 - CCVA

Le Maire précise à l'Assemblée que, conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Le Maire présente donc au Conseil Municipal le rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne.

Après discussion, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

La secrétaire de séance,
Nathalie MUSSOT



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Affiché le 03 septembre 2026.
François RAMPELBERG, Maire.



République Française

Département de l'Aisne
Arrondissement de Soissons

Délibération N° DE_2026_075
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de BRAINE

Séance du mercredi 02 septembre 2026

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
19	16	19
Date de la convocation : 26/08/2026		
Pour	Contre	Abstention
19	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le deux septembre deux mille vingt-six, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en Conseil Municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de François RAMPELBERG, Maire.

Présents : François RAMPELBERG, Florian RAYAUME, Nathalie MUSSOT, Odile JACQUIN, Freddy LHERMINE, Nicole GUIDET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Christel FRAMBOURT, Karen PETIT, Lucie PRINTZ, Philippe KAYSER, Sylvie PAELYNCK-NOËL, Yvann LAPORTE.

Représentés : Patrick PETITJEAN représenté par François RAMPELBERG, Jean PONS représenté par Odile JACQUIN, Sandrine BLEUSE représentée par Alain LEMAITRE.

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Nathalie MUSSOT est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : CONVENTION POUR UNE PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT PONCTUEL A MAITRE D'OUVRAGE PORTANT SUR L'OPERATION : BIEN VACANT SANS MAITRE - PARCELLE C153

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 18 décembre 2018, le Conseil Municipal a décidé de solliciter l'adhésion de la Commune à l'ADICA.

Le Maire informe l'Assemblée que la Commune de BRAINE souhaite être accompagnée par l'ADICA pour une prestation d'accompagnement ponctuel à maître d'ouvrage portant sur l'opération : Bien vacant sans maître – Parcelle C153.

L'ADICA propose donc à la Commune de BRAINE une opération intitulée : Bien vacant sans maître – Parcelle C153 comprenant les éléments suivants :

- La recherche des origines de propriété.
- La rédaction d'un rapport de mission détaillé comprenant le résultat des recherches effectuées, la procédure juridique à mettre en œuvre et en annexe modèles de délibération et arrêté.
- La rédaction de l'arrêté d'incorporation.
- La publication de l'arrêté d'incorporation au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le Maire à signer la convention de prestation avec l'ADICA portant sur une mission d'assistance relative à une procédure « bien vacant et sans maître » pour les parcelles cadastrées Section C numéro 153 situées sur la commune de BRAINE.

La secrétaire de séance,
Nathalie MUSSOT



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Affiché le 03 septembre 2026.

François RAMPELBERG, Maire.



République Française

Département de l'Aisne
Arrondissement de Soissons

Délibération N° DE_2026_076
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de BRAINE

Séance du mercredi 02 septembre 2026

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
19	16	19
Date de la convocation : 26/08/2026		
Pour	Contre	Abstention
19	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le deux septembre deux mille vingt-six, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en Conseil Municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de François RAMPELBERG, Maire.

Présents : François RAMPELBERG, Florian RAYAUME, Nathalie MUSSOT, Odile JACQUIN, Freddy LHERMINE, Nicole GUIDET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Christel FRAMBOURT, Karen PETIT, Lucie PRINTZ, Philippe KAYSER, Sylvie PAELYNCK-NOËL, Yvann LAPORTE.

Représentés : Patrick PETITJEAN représenté par François RAMPELBERG, Jean PONS représenté par Odile JACQUIN, Sandrine BLEUSE représentée par Alain LEMAITRE.

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Nathalie MUSSOT est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ACQUISITION DE LA PARCELLE N° C559 - LIEUDIT "LA GREVIERE DES WAILLONS"

Le Maire informe l'Assemblée que Monsieur Mickaël GURHEM et Madame Angélique SCHILS se sont engagés, après l'achat de la maison appartenant aux consorts BROCARD, à vendre à la commune de BRAINE, la parcelle C559, d'une superficie de 160 m2, au prix de 1 300,00 euros net vendeur.

Le Maire propose d'acquérir cette parcelle au prix de 1 300,00 euros. Il indique que les frais d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'acquérir la parcelle cadastrée C559 – Lieudit « La Grévière des Waillons » d'une superficie de 160 m2, au prix de 1 300,00 euros.
- Que les frais d'actes notariés et d'enregistrement seront à la charge de l'acquéreur.
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à cette transaction.

La secrétaire de séance,
Nathalie MUSSOT



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Affiché le 03 septembre 2026.
François RAMPELBERG, Maire.



République Française

Département de l'Aisne
Arrondissement de Soissons

Délibération N° DE_2026_077
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de BRAINE

Séance du mercredi 02 septembre 2026

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
19	16	19
Date de la convocation : 26/08/2026		
Pour	Contre	Abstention
19	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le deux septembre deux mille vingt-six, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en Conseil Municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de François RAMPELBERG, Maire.

Présents : François RAMPELBERG, Florian RAYAUME, Nathalie MUSSOT, Odile JACQUIN, Freddy LHERMINE, Nicole GUIDET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Christel FRAMBOURT, Karen PETIT, Lucie PRINTZ, Philippe KAYSER, Sylvie PAELYNCK-NOËL, Yvann LAPORTE.

Représentés : Patrick PETITJEAN représenté par François RAMPELBERG, Jean PONS représenté par Odile JACQUIN, Sandrine BLEUSE représentée par Alain LEMAITRE.

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Nathalie MUSSOT est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : RESTRUCTURATION D'UN ANCIEN HOTEL-RESTAURANT EN VUE D'Y ACCUEILLIR LE SECRETARIAT DE MAIRIE - AVENANT DE RESILIATION AMIABLE AVEC LA SOCIETE SEDA

Le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de formaliser la fin anticipée et d'un commun accord, des relations contractuelles avec notre mandataire, la société SEDA. L'opération étant désormais réorientée par la collectivité, les parties se sont accordées sur les termes d'une résiliation amiable et définitive.

Le bilan de clôture fait apparaître un solde créditeur en faveur de la collectivité. L'avenant de résiliation prévoit ainsi le reversement d'un solde définitif d'un montant de 55 075,63 euros au titre de la clôture définitive des comptes de l'opération.

Par l'approbation de cet avenant et le règlement de la somme, les engagements réciproques des parties prennent fin. Il est proposé à l'assemblée de donner quitus entier, définitif et sans réserve à la société SEDA pour la gestion de l'exécution de ce mandat.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les termes de l'avenant de résiliation amiable de la convention de mandat conclue avec la société SEDA.
- D'approuver le bilan de clôture financier du mandat faisant apparaître un montant de reversement du solde fixé à 55 075,63 euros.
- De donner quitus entier, définitif et sans réserve à la société SEDA pour l'ensemble des missions, de la gestion technique, administrative et financière, accomplies au titre de la convention de mandat précitée.

- D'autoriser le Maire à signer ledit avenant de résiliation amiable ainsi que tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Dit que les crédits nécessaires au reversement de ce solde sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

La secrétaire de séance,
Nathalie MUSSOT



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme.
Affiché le 03 septembre 2026.
François RAMPELBERG, Maire.



République Française

Département de l'Aisne
Arrondissement de Soissons

Délibération N° DE_2026_078
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de BRAINE

Séance du mercredi 02 septembre 2026

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
19	16	19
Date de la convocation : 26/08/2026		
Pour	Contre	Abstention
19	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le deux septembre deux mille vingt-six, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en Conseil Municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de François RAMPELBERG, Maire.

Présents : François RAMPELBERG, Florian RAYAUME, Nathalie MUSSOT, Odile JACQUIN, Freddy LHERMINE, Nicole GUIDET, Sylvie GRÜN, Hervé ONYSZKO, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Christel FRAMBOURT, Karen PETIT, Lucie PRINTZ, Philippe KAYSER, Sylvie PAELYNCK-NOËL, Yvann LAPORTE.

Représentés : Patrick PETITJEAN représenté par François RAMPELBERG, Jean PONS représenté par Odile JACQUIN, Sandrine BLEUSE représentée par Alain LEMAITRE.

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Nathalie MUSSOT est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : VOYAGE A CONDETTE EN BAIE DE SOMME - PARTICIPATION POUR LES FAMILLES BRAINOISES

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 11 janvier 2005, le Conseil Municipal a adopté le principe du financement partiel des séjours qui sont organisés par les établissements scolaires et les associations brainois, à hauteur de 15 % du prix du séjour par enfant brainois, participation financière plafonnée à 100 euros par an et par enfant.

Le Maire informe le Conseil Municipal :

L'Institut Sainte Marie a organisé un voyage scolaire suivant le détail ci-dessous :

- Voyage à CONDETTE en Baie de Somme, du 15 au 17 juin 2026, montant de la participation demandée aux parents : 250,00 euros.

Afin de faire profiter les enfants de la Commune des différentes activités proposées, la Commune est sollicitée pour une participation financière.

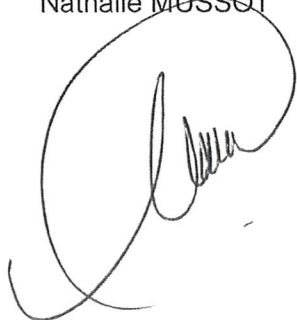
Le Maire propose d'adopter le principe du financement de ce séjour à hauteur de 37,50 euros par enfant brainois pour le voyage à CONDETTE en Baie de Somme.

Le Maire précise que le montant sera versé directement aux parents.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le principe du financement du voyage organisé par l'Institut Sainte Marie suivant les modalités ci-après :
 - 37,50 euros par enfant brainois pour le voyage à CONDETTE en Baie de Somme.
- D'autoriser son Maire à signer les actes afférents et à effectuer les dépenses ainsi prévues, la liste des enfants concernés sera jointe aux mandats.

La secrétaire de séance,
Nathalie MUSSOT



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Affiché le 03 septembre 2026.
François RAMPELBERG, Maire.

